

MIGRANTS

L'Afghan Farhad Ayoubi libéré du centre de rétention sur ordre du tribunal

Enfin libre. Hier matin, le tribunal administratif de Montpellier a estimé que le renvoi en Autriche de Farhad Ayoubi, un Afghan menacé par les talibans qui a dû fuir son pays en 2015, était illégal. Le jeune homme de 27 ans a donc pu sortir ce mercredi après-midi du centre de rétention de Rivesaltes, où il avait été enfermé il y a une quinzaine de jours dans l'attente de son expulsion. Pour mémoire, après avoir quitté l'Afghanistan, Farhad Ayoubi avait d'abord demandé l'asile en Autriche, où il lui avait été refusé. C'est à la



► F. Ayoubi à sa sortie du centre de rétention hier. Photo Via Occitanie

suite de ce refus qu'il était arrivé en France en 2017. Problème : le règlement européen « Dublin III » prévoit

que le premier pays de l'Union où a été formulée une demande d'asile soit chargé de rendre la décision finale. D'où la tentative d'expulsion vers l'Autriche du 21 mars dernier, lors de laquelle le jeune Afghan a refusé d'embarquer pour des motifs médicaux validés par la justice. Second problème : l'Autriche expulse systématiquement les Afghans vers leur pays d'origine, alors que ce n'est pas le cas de la France, qui considère que l'Afghanistan n'est pas un pays sûr. « Le tribunal a donné raison à Farhad car le règlement Dublin ne s'applique que pendant six mois. Pour

Farhad, ça s'arrêtait le 28 mars dernier », explique Yama Illiassi de l'association franco-afghane Nawroz. Le migrant peut donc dès lors demander l'asile en France. « On est optimiste, confie Jacques Ollion, de la Cimade. Compte tenu des raisons pour lesquelles il a dû quitter l'Afghanistan, sa demande a de grandes chances d'être acceptée. » Cependant, pour être sûr de pouvoir déposer sa requête, Farhad doit encore attendre quinze jours. Le délai légal dont dispose la préfecture pour faire appel du jugement d'hier.

A. A.